

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 IDENTIFICATION

#### PRODUIT

**Nom du produit:** ENDUIT GRAISSEUX POUR CÂBLES MÉTALLIQUES  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Numéro SDS:** 13046  
**Code de produit:** 2015A020T510  
**Emploi prévu:** Graisse

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

**Fournisseur:** PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE, Secteur Aval  
P.O. Box 2480, Station M  
Calgary, ALBERTA T2P 3M9 Canada

<b>Numéro de téléphone 24 h/24</b>	1-866-232-9563
<b>Téléphone d'urgence – Transports</b>	1-866-232-9563
<b>Données techniques sur le produit</b>	1-800-268-3183
<b>Personne à contacter chez le fournisseur</b>	1-800-567-3776

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

#### CLASSIFICATION:

Liquides inflammables — catégorie 4  
Sensibilisant cutané — catégorie 1

#### ÉTIQUETTE:

**Pictogramme:**



**Mention d'avertissement:** Avertissement

---

**Mentions de danger :**

H227 : Liquide combustible. H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée.

**Conseils de prudence :**

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. P261 : Éviter de respirer les fumées. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection/un écran facial. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'une éruption cutanée : Consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, une mousse, une poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour l'extinction. P403 : Ranger dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

**Contient:** 5,5'-DITHIOBIS-1,3,4 - THIADIAZOLE-2(3H)-THIONE

**Autres renseignements sur les dangers:**

**Dangers pour la santé non classifiés autrement :** Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

**Dangers physiques non classifiés autrement :** Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

**DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES**

Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. Les vapeurs accumulées peuvent donner lieu à une vaporisation instantanée ou exploser si elles s'enflamment.

COMBUSTIBLE.

**DANGERS POUR LA SANTÉ**

L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. Du sulfure d'hydrogène, un gaz hautement toxique, peut être présent. Les signes et symptômes de la surexposition au sulfure d'hydrogène sont notamment irritation respiratoire et oculaire, vertige, nausée, toux, sensation de dessèchement et douleur dans le nez et perte de conscience. L'odeur ne constitue pas un indicateur fiable de la présence de niveaux dangereux dans l'atmosphère. Toute surexposition peut provoquer une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets contraires durables sur l'environnement.

<b>Identificateur de danger NFPA:</b>	Santé: 2	Inflammabilité: 2	Réactivité: 0
<b>Identificateur de danger HMIS:</b>	Santé: 2	Inflammabilité: 2	Réactivité: 0

**REMARQUE:** Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

### SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière est définie comme étant un mélange.

#### Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
5,5'-DITHIOBIS-1,3,4 - THIADIAZOLE-2(3H)-THIONE**	72676-55-2	1 - 5%	H317, H401, H411
ASPHALTE (PÉTROLE)**	8052-42-4	10 - 30%	Néant
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM**	25619-56-1	1 - 5%	H302, H332, H315
DISTILLATS (PÉTROLE), LÉGÈREMENT HYDROTRAITÉS**	64742-47-8	5 - 10%	H227, H304
ESCORENE ULTRA HIGH EVA**	Confidential	1 - 5%	Néant
GRAPHITE**	7782-42-5	1 - 5%	Néant
DISTILLAT LÉGER HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	64742-53-6	1 - 5%	H304
SULFURE DE MOLYBDÈNE (IV)**	1317-33-5	1 - 5%	Néant
DITHIOPHOSPHATE ALKYLIQUE DE ZINC**	68457-79-4	0.5 - 1.5%	H315, H318, H401, H411

\* Les concentrations sont en pourcentage massique sauf si la matière est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage volumique.

\*\*La concentration ou la plage de concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4 PREMIERS SOINS

#### INHALATION

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

#### CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avant de les reporter. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale. Même si les premiers symptômes d'une injection sous pression peuvent être minimes ou inexistantes, un traitement chirurgical rapide au cours des premières heures peut grandement réduire la gravité de la lésion par la suite.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

#### INGESTION

Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Consulter un médecin en cas de gêne.

### SECTION 5 MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

## MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs

## LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** COMBUSTIBLE.

**Produits de combustion dangereux:** Acide acétique, Aldéhydes, Hydrocarbures inflammables, Sulfure d'hydrogène, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,, Vapeurs, fumées, Oxydes de soufre, Acétate de vinyle

## PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

**Point d'éclair [Méthode]:** 80°C (176°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: N/D LSE: N/D

**Température d'auto-inflammation:** N/D

## SECTION 6

## MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avvertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.

## MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Se reporter à la rubrique 8 pour les conseils sur les équipements minimes de protection individuelle. Des équipements supplémentaires peuvent aussi être nécessaires, dépendant sur les circonstances et/ou l'expertise des répondants à l'urgence..

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, e.g. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Petits déversements : des

vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique et, si nécessaire, résistante à la chaleur et calorifugée. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## GESTION DES DÉVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défendez-vous de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Mettre à la terre tout le matériel utilisé quand on manipule le produit. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir la matière à absorber. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs, mais ne pas empêcher l'inflammation dans des espaces confinés. Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants pour une élimination ultérieure. Raclez le produit déversé au moyen de pelles et le déposez dans un contenant approprié pour permettre le recyclage ou l'élimination.

**Déversement dans l'eau:** Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Avertir les autres expéditeurs. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux.

Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

## MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

## SECTION 7

## MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Pour écarter le risque d'exposition aux émanations potentiellement toxiques ou irritantes, éviter les vapeurs dégagées par les substances chauffées. Le chauffage de cette substance peut dégager du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S). Ne pas compter sur l'odorat pour en être averti. Observer les consignes de mise à la masse et de mise à la terre. Cependant, ces précautions ne peuvent pas éliminer le hazard d'accumulation électrostatique. Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser.

**Accumulateur de charges statiques:** Cette matière n'accumule pas les charges électrostatiques.

### ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette. Tenir le contenant fermé. Manipuler les

contenants avec prudence. Ouvrir lentement afin de maîtriser le relâchement de pression qui peut se produire. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré. Les récipients de stockage doivent être mis à la terre et à la masse.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Nom de la substance	Forme	Limite/Norme			Remarque	Source
		TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>			
ASPHALTE (PETROLE)** [solubles benzène]	Fumée, inhalable	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM** (en Ba)		TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
GRAPHITE**	Fraction respirable	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
DISTILLAT LÉGER HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
SULFURE DE MOLYBDÈNE (IV)** [sous forme de Mo]	Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
SULFURE DE MOLYBDÈNE (IV)** [sous forme de Mo]	Fraction respirable	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
ENDUIT GRAISSEUX POUR CÂBLES MÉTALLIQUES	Vapeur.	TWA	1200 mg/m <sup>3</sup>	165 ppm		Fournisseur
Sulfure d'hydrogène		STEL	14 mg/m <sup>3</sup>	10 ppm		Fournisseur
Sulfure d'hydrogène		TWA	7 mg/m <sup>3</sup>	5 ppm		Fournisseur
Sulfure d'hydrogène		STEL	5 ppm			ACGIH
Sulfure d'hydrogène		TWA	1 ppm			ACGIH

NOTA : les limites et les normes ne sont données qu'à titre indicatif. Observer le règlement en vigueur.

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le degré de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition possibles. Mesures de contrôle à considérer :

Prévoir un dispositif de ventilation antidéflagrant pour maintenir l'exposition en dessous des limites admissibles.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les risques d'exposition comme les utilisations, les pratiques de manutention, la concentration et l'aération. Les renseignements fournis ci-après sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec cette matière supposent qu'on en fait un usage normal comme prévu.

**Protection respiratoire:** Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminant dans l'air à un niveau qui permet de protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut être approprié. Choisir, utiliser et entretenir les respirateurs conformément aux prescriptions réglementaires, le

cas échéant. Types de respirateurs à considérer pour cette matière :

Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération. Appareil respiratoire à adduction d'air en pression positive dans les zones où des vapeurs de H<sub>2</sub>S sont susceptibles de s'accumuler.

Dans le cas de fortes concentrations dans l'air, porter un respirateur par adduction d'air homologué, à pression positive. Le port d'un respirateur à adduction d'air avec une bouteille de réserve peut être approprié quand la teneur en oxygène est insuffisante, que les précurseurs de gaz/de vapeurs sont faibles ou que la capacité ou le débit des filtres de purification de l'air peut être dépassé.

**Protection des mains:** Tout renseignement particulier sur les gants est tiré de documents publiés et de données sur le fabricant des gants. Les conditions de travail peuvent influencer beaucoup sur la durabilité des gants; les inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Genres de gants à porter pour cette matière: Le port de gants de protection chimique est recommandé.

**Protection des yeux:** Si le contact est probable, le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière : Le port d'une tenue résistant à l'huile/aux produits chimiques est conseillé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

## MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**État physique:** liquide  
**Forme:** semi-fluide  
**Couleur:** Noir  
**Odeur:** Caractéristique  
**Seuil olfactif:** N/D

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15.6 °C):** 0.91  
**Inflammabilité (solide, gaz):** N/A  
**Point d'éclair [Méthode]:** 80°C (176°F) [ASTM D-92]  
**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: N/D LSE: N/D

**Température d'auto-inflammation:** N/D  
**Point d'ébullition / Intervalle:** N/D  
**Température de décomposition:** N/D  
**Densité de vapeur (air = 1):** N/D  
**Tension de vapeur:** [N/D à 20°C] | < 1 kPa (7.5 mm Hg) à 38°C  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** < 0.1  
**pH:** N/A  
**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** > 3.5  
**Solubilité dans l'eau:** Négligeable  
**Viscosité:** 320 cST (320 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C  
**Propriétés oxydantes:** Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

#### AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** N/D  
**Point de fusion ::** N/D  
**Extrait de diméthylsulfoxyde (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 %m

REMARQUE: Une majorité des propriétés physiques ci-dessus concerne l'huile contenue dans le produit.

<b>SECTION 10</b>	<b>STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
-------------------	--------------------------------

**STABILITÉ:** Matière stable dans des conditions normales.

**CONDITIONS À ÉVITER:** Chaleur excessive. Sources d'inflammation d'énergie élevées.

**MATÉRIAUX À ÉVITER:** Oxydants puissants

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:** Sulfure d'hydrogène

**RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

<b>SECTION 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
-------------------	------------------------------------

#### INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<b>Classe de danger</b>	<b>Conclusion / Remarques</b>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Peau</b>	
Toxicité aiguë: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion de la peau/Irritation: Pas de donnée sur le point final	Irritation négligeable de la peau à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.



<b>Œil</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Pas de donnée sur le point final	Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut causer une réaction allergique cutanée. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Non présumé être un danger en cas d'aspiration. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
<b>Mutagénicité pour les cellules germinales:</b> Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé cancérogène. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé toxique pour le système de reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
<b>Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)</b>	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes sous l'effet d'une exposition prolongée ou répétée. Basé sur l'évaluation des composants.

## AUTRES INFORMATIONS

### Produit seul:

Un ou plusieurs composants classés comme sensibilisants cutanés.

### Contient:

Huile de base ayant subi un raffinage poussé : aucun effet cancérogène dans des études sur les animaux; la matière type réussit l'essai Ames modifié IP-346 ou d'autres tests de classement; des études sur le derme et l'inhalation font état d'effets minimes; infiltration de cellules immunes non spécifique dans les poumons, dépôt d'huile et formation minime de granulomes; aucun effet sensibilisant sur les animaux testés.

**Statut CMR:** Néant.

Nom chimique	Numéro CAS	Listes réglementaires
ASPHALTE (PETROLE)**	8052-42-4	4
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM**	25619-56-1	4
GRAPHITE**	7782-42-5	4
DISTILLAT LÉGER HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	64742-53-6	4
SULFURE DE MOLYBDÈNE	1317-33-5	4

(IV)\*\*

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1  
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B  
4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1  
6 = ACGIH A2

**SECTION 12**

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

L'information fournie est basée sur les données pour le produit, les composants du produit ou des produits semblables, par l'application de principes d'extrapolation.

**ÉCOTOXICITÉ**

Matériel -- Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets contraires durables sur l'environnement.

**MOBILITÉ**

Composant de l'huile de base -- Peu soluble, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Devrait se décomposer pour se déposer dans les solides des eaux usées.

**PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ**

**Biodégradation:**

Composant de l'huile de base -- Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

**POTENTIEL DE BIOACCUMULATION**

Composant de l'huile de base -- Risque de s'accumuler dans les organismes vivants; cependant, le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou la biodisponibilité.

**SECTION 13**

**CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

**CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION**

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Mise en garde concernant les contenants vides.** (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs bondes comme il se doit et les

expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de la réglementation gouvernementale.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (TDG):** Non réglementé pour le transport terrestre

### TERRE (DOT)

**Nom d'expédition correct:** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (Contient des distillats de pétrole et de l'acétate de vinyle )

**Classe et division de danger:**

**Numéro d'identification:** ND1993

**Groupe d'emballage:** (N/A)

**Numéro ERG:** 128

**Étiquette(s):** NONE

**Nom du document de transport:** LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A. (Contient des distillats de pétrole et de l'acétate de vinyle)

**MER (IMDG):** Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**Polluant marin:** Non

**AIR (IATA):** Non réglementé pour le transport aérien

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**LCPE:** Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou en sont exemptés.

**Inscrit ou exempté de l'inscription / notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir une ou des substances soumises à une notification à l'EPA - Inventaire de la TSCA actif avant importation aux États-Unis):** DSL, TSCA

Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous:

Nom chimique	CAS Number	Listes réglementaires
DITHIOPHOSPHATE ALKYLIQUE DE ZINC**	68457-79-4	6

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4	3 = TSCA 5e	5 = TSCA 12b
2 = TSCA 5a2	4 = TSCA 6	6 = INRP

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

**LÉGENDE DES CODES H FIGURANT EN SECTION 3 DU PRÉSENT DOCUMENT (à titre indicatif seulement) :**

H227 : Liquide combustible; Liquide inflammable, Cat. 4  
H302 : Nocif en cas d'ingestion; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires; Aspiration, Cat. 1  
H315 : Cause une irritation cutanée; Corr./irritation cutanée, Cat. 2  
H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée; Sensibilisation cutanée, Cat. 1  
H318 : Cause des lésions oculaires graves; Lésions oculaires graves/irr. oculaire, Cat. 1  
H332 : Nocif en cas d'inhalation; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4  
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 2  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 2

**CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:**

Mises à jour effectuées en conformité avec la mise en application des exigences du SGH..

Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballage le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de retransmettre ce document en tout ou en partie.

DGN: 5011115 (1003421)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés